Image not found or type unknown

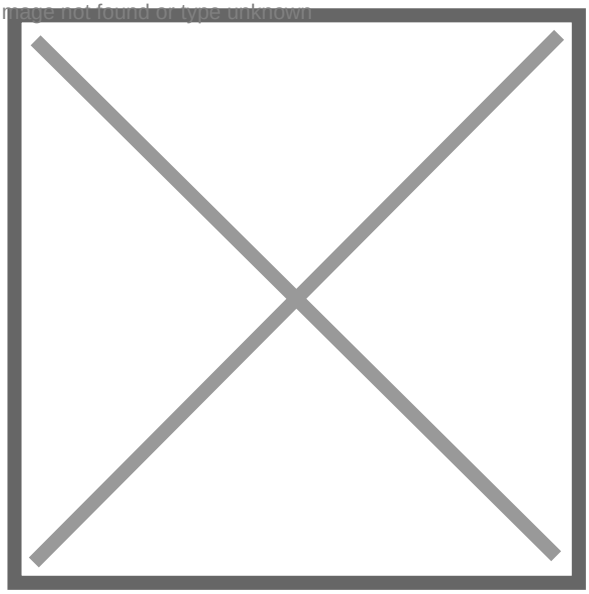

Fin de contrat de travail chez les contractuels

Par **serge**, le **17/08/2010** à **02:26**

Bonjour,

Je suis contractuel sur Mayotte en tant qu'instituteur depuis 6 ans.N'ayant pas été renouvelé je voudrais revenir en métropole trés rapidement.Étant contractuel rémunéré par la collectivité de Mayotte,est ce que le rectorat de la région parisienne ou je dois résider prendra en compte mes 6 années de travail et m'indemnisera ?

A quoi ai je droit exactement dés mon retour ?

Merci
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés